

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2026 – 19 h 00
--

Etaients présents	M. LAVENKA, Mme PATYK, M. PILLOUD, Mme FONTAINE, M. VOELTZEL, Mme MAIRE, M. FERTEL, Mme COUSIN, M. PERRINO, Mme VINCENT, M. GRAJQEVCI, Mme CANAPI, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. JEUNEMAITRE, Mme RAMEAUX, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. AJJAJI, Mme HOTIN-LETANG, M. JIBRIL, Mme BOURDON-MOLLOT, M. VAUVRE, Mme ENAMA, M. GAUFILLIER, M. DELVAUX, M. MECREANT, M. ROULET, M. LIMONGI, Mme BAUDET, M. CAVE, Mme BORTOLUZZI, M. AUDO
Excusé(s) représenté(s)	/
Excusé(s) non représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. AUDO

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	33.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 16 mars 2026	

Délibération n°2026.19 : Election du Maire

Délibération n°2026.20 : Fixation du nombre d'adjoints - **approuvée à l'unanimité**

Délibération n°2026.21 : Election des adjoints

Délibération n°2026.22 : Indemnités de Fonctions aux titulaires de mandats locaux :

- Enveloppe globale : **approuvée à la majorité (27 voix « pour » - 6 « abstentions ») : M. ROULET, M. LIMONGI, Mme BAUDET, M. CAVE, Mme BORTOLUZZI, M. AUDO)**
- Majoration pour commune de chef-lieu d'arrondissement : **approuvée à la majorité (27 voix « pour » - 6 « contre ») : M. ROULET, M. LIMONGI, Mme BAUDET, M. CAVE, Mme BORTOLUZZI, M. AUDO)**
- Minoration des indemnités du Maire et des adjoints : **approuvée à l'unanimité**

Délibération n°2026.23 : Délégation du Conseil municipal donnée au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – **approuvée à la majorité (27 voix « pour » - 1 « contre ») : M. ROULET - 5 « abstentions » : M. LIMONGI, Mme BAUDET, M. CAVE, Mme BORTOLUZZI, M. AUDO)**

Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le Conseil Municipal, est affichée à la mairie. Elle est publiée sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

Provins, le 20.03.2026

Date de mise en ligne sur le site internet : le 24.03.2026